DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_043-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-043 – Assemblées - Désignations de représentants de la collectivité

VU l'article L 2121-23 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

Considérant les prises de contact avec les associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **PROCÉDER** à la désignation des délégués communaux pour siéger au sein d'organismes extérieurs, de la façon suivante :

1. Association Cantonale Solidarité Emploi (ACSE 175)
Titulaire : M Christian FAYE
Suppléant : Mme Maria GUILBERT

2. Ille-et-Développement- Chantier d'insertion
Titulaire : Mme Anne Laure DUVAL
Suppléant : M Pascal COUMAILLEAU

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL